

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ruisseau de Landouzy

Compte-rendu de la visite des ouvrages – Lot 1 du 04 octobre 2017

• Lieu :	Mairie de Landouzy-la-Cour à 9h	
• Maître d'ouvrage (MO) :	Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion M. LEFEBVRE: 06.11.92.55.79 jeanluc.lefebvre@free.fr	
• Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	• Maître d'œuvre (MOE) Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
• Coordonnateur SPS	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com	
• Entreprise Lot 1 : Terrassements, aménagements hydrauliques et enrochements	CGCR M. BAUDRY : 06.76.48.03.16 mederic.baudry@orange.fr	• Entreprise Lot 2 : Plantations de haies, enherbement et clôtures POTEAU Espaces Verts M. CHOLETTE : 07.84.24.95.92 direction@poteau-espacesverts.fr

PROCHAINE REUNION LE 18 OCTOBRE 2017 A 14H – MAIRIE DE LANDOUZY-LA-COUR

Les personnes convoquées à la prochaine réunion sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	✓			✓
LE ROUX Patrice	Vice-Président du syndicat - pafler@aol.com				
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat - laurent.debesse664@orange.fr				
PAYAN Claude	Maire de Landouzy-la-Cour 06.32.99.85.20 - claudes.payan@laposte.fr				
BAURIN Véronique	Adjointe et propriétaire à Landouzy-la-Cour				
DHUYGELAERE Albert	Délégué suppléant pour la commune de Landouzy-la-Cour au syndicat				
BERNARD Alain	Délégué suppléant pour la commune de Landouzy-la-Cour au syndicat				
BOURY Christophe	Maire et délégué titulaire de Thenailles - mairie.thenaille@wanadoo.fr				
PINCKERS Christiane	Maire d'Origny-en-Thiérache - origny02@orange.fr				
DUBREUIL Lionel	Délégué titulaire d'Origny-en-Thiérache au syndicat - lionel.dubreuil@cegetel.net				
BRANQUART Marinella	Maire de Landouzy-la-Ville – landouzyville-mairie@wanadoo.fr				
PELLET Claude	Délégué titulaire de Landouzy-la-Ville au syndicat - claudepellet@orange.fr				
STEVENOT Cyrille	Maire et délégué titulaire de La Bouteille - mairiedelabouteille@wanadoo.fr				
BLARY René	Maire de Plomion - mairie.plomion@wanadoo.fr				
BERNAILLE Vincent	Délégué titulaire de Plomion au syndicat				
PRINCE Jean-Marc	Maire de Vervins - vervins@free.fr				
MOULIERE Michel	Délégué titulaire de Vervins au syndicat				
FEREZ Pascal	CD 02- Voirie Départementale 06.07.12.82.52 - pferez@aisne.fr				
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes de la Thiérache du Centre 06 38 25 18 30 - v.raffin@cc-tc.com				
AMBROSINO Stéphanie	Mission érosion -Chambre d'Agriculture 02 03.23.22.51.08 – stephanie.ambrosino@ma02.org				

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS 06.18.94.41.71- benoit.detimmerman@socotec.com				
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr				
MARTINET Fabrice	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03.44.30.41.38- martinet.fabrice@aesn.fr				
HERBERT Thomas	Exploitant concerné par des aménagements 06.74.58.68.28 – thomas_herbert@orange.fr				✓
HERBERT Pascal	Exploitant concerné par des aménagements 06.08.03.49.62 – pascal.herbert2@wanadoo.fr				✓
CAMUS Xavier	Exploitant concerné par des aménagements 06.73.30.29.27 – xavier.camus02@orange.fr				
JAUQUET Philippe	Exploitant concerné par des aménagements 03.23.98.03.61				✓
BRAIDY Hervé	Exploitant concerné par des aménagements 06.32.38.83.11 – braidy.herve@wanadoo.fr	✓			
BAURIN Francis	Exploitant concerné par des aménagements 06.82.32.01.36				✓
BRAIDY Marc	Exploitant concerné par des aménagements 06.07.39.13.02 – marc.braidy@laposte.net				✓
DUPONT Alain	Exploitant concerné par des aménagements 06.44.14.49.75				
LINDEKENS Jean-Luc	Exploitant concerné par des aménagements 03.23.98.46.73				
LORIETTE Laurent	Exploitant – 06.71.53.33.66				
STEVENOT Bertrand	Exploitant – 06.86.22.56.21	✓			
LABARRE Xavier	Exploitant – 06.08.77.07.35	✓			
BAUDRY Médéric	CGCR 06.30.52.73.48 - mederic.baudry@orange.fr	✓			✓
POTEAU Jean-François	POTEAU Espaces Verts 03.23.58.47.36 – contact@poteau-espacesverts.fr				✓
CHOULETTE Jérémie	POTEAU Espaces Verts 07.84.24.95.92 – direction@poteau-espacesverts.fr				✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.



- **PRESENTATION DES ENTREPRISES:**

LOT N°1 :

CGCR - M. BAUDRY : 06.76.48.03.16
mederic.baudry@orange.fr

LOT N°2 :

POTEAU Espaces Verts - M. CHOULETTE : 07.84.24.95.92
direction@poteau-espacesverts.fr

- **ADMINISTRATIF:**

Lot 1 :

Notification du marché le 28/07/2017

Ordre de service n°1 de démarrage de la période de préparation à émettre – fait le 28/09

Lot 2 :

Notification du marché le 28/07/2017

Ordre de service n°1 de démarrage de la période de préparation à émettre – fait le 28/09

Planning général :

Démarrage travaux du lot 1 : mi-octobre – option gabion en août 2018

Démarrage des plantations lot 2 : novembre

Documents à remettre par les entreprises des lots 1 et 2 :

- Fiches d'agrément des fournitures indiquant la nature du matériaux, plants...et le fournisseur,
- Plans EXE de détail des ouvrages à réaliser,
- Tableau récapitulatif des DICT émises,

Documents à transmettre aux entreprises :

- Plan DWG – fait le 27/09
- DT – fait le 27/09
- CD 02, service voirie : coupe type en traversé de RD de type RS
- Modèle de panneau de chantier à mettre en place avant les travaux (AMO>CGCR)
- Fichier Excel aménagements-propriétaires (AMO>CGCR, POTEAU, MOE)

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.



- **TRAVAUX:**

Organisation des travaux :

- Base vie installée sur la commune de Landouzy-la-Cour,
- PPSPS à transmettre au coordinateur SPS,
- Stockage de matériaux : l'entreprise CGCR réalisera ses apports en matériaux depuis le dépôt de la société à Buire,
- Réalisation des ouvrages en gabion : fabrication sur le site, pas de recours à la préfabrication
- Abattage d'arbres pour réalisation des accès aux ravines où sont situés les gabions, marquage sur site et selon avis des propriétaires.

- **POINTS TECHNIQUES VUS EN REUNION :**

- **Implantation des ouvrages n°1017 et 1018**

Le 1017 est remonté à l'emplacement d'un rétrécissement naturel en aval d'une zone à faible pente longitudinale afin de permettre le captage et la restitution d'un volume d'eau supérieur à son emplacement originel.

Le 1018 est implanté également sur ce même principe (à l'amont immédiat de 2 frênes présents en fond de ravine).

Des conventions vont être rédigées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour formaliser les accords de passage et d'abattage d'arbres.



L'accès de la minipelle travaillant en fond de ravine se fera par la pâture riveraine du site, celle de M. LABARRE en aval de l'ouvrage 1017. Une dépose et repose de la clôture sera nécessaire.

Il sera important pour l'entreprise CGCR de faire attention aux chevaux présents dans la pâture.

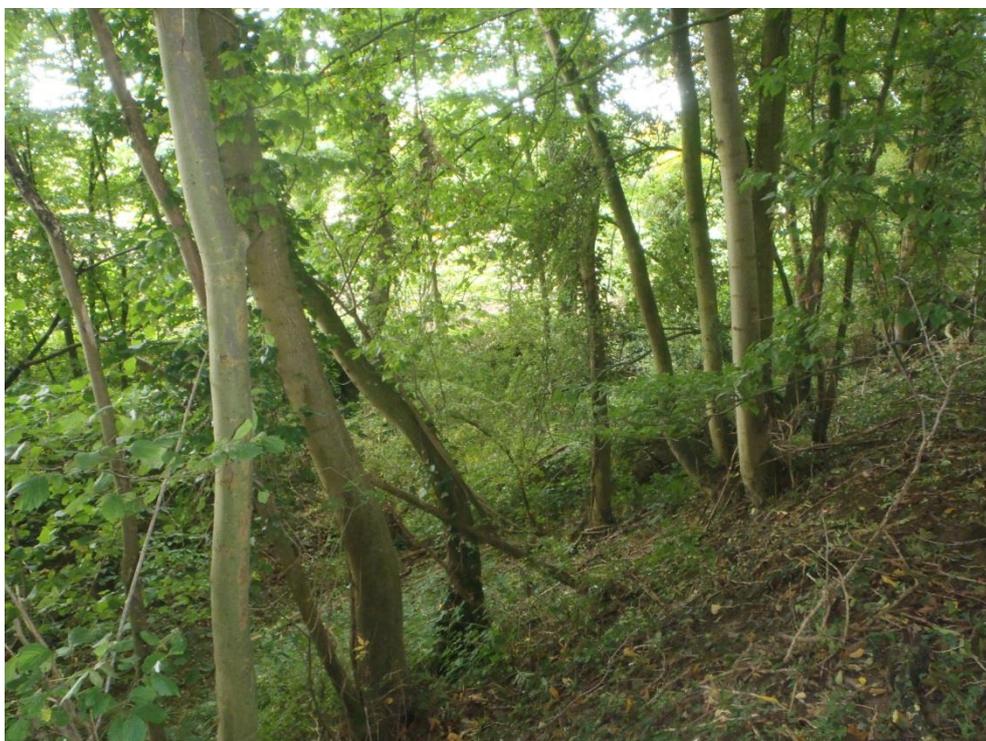
Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.





Figure 1. Clôture de la prairie à déposer et reposer

L'approvisionnement des matériaux sera réalisé depuis la bande en jachère présent en crête de talus côté droit (appartenant à M. STEVENOT). Une dépose et repose de la clôture sera nécessaire pour le passage des engins.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.



Les moyens de transport accéderont à la zone de travaux en passant par le champ de M. STEVENOT qui va être semé en Colza. Il a été convenu avec M. STEVENOT qu'il ne devra pas semer sur une bande de 5 m de large le long de la parcelle en Ray Grass de M. LORIETTE. Un dédommagement sera à discuter lors de la rédaction et de la signature de la convention de passage avec M. STEVENOT.

Les propriétaires de l'emprise de la ravine (M. STEVENOT Bertrand et M. BRAIDY Hervé) autorisent CGCR à procéder à la coupe des arbres gênants le passage des engins. Ceux-ci seront abattus, déplacés et mis proprement au sol en haut de talus pour découpe ultérieure par le propriétaire.

- **Implantation de l'ouvrage n°212**

Celui-ci sera implanté au droit du rejet de la source existante dans la ravine.

Une dépose et repose des deux clôtures sera nécessaire.

L'accès peut se faire en logeant la pâture dans le champ riverain (non actuellement planté) ou par la pâture présente en aval de l'ouvrage. Les propriétaires de la pâture seront invités à la prochaine réunion et CGCR se rapprochera des exploitants pour voir avec eux les modalités d'accès.

Une convention de passage sera établie.



Prochaine réunion :

Le mercredi 18 octobre 2017 à 14h en mairie de Landouzy-la-Cour

Objet :

Visite des aménagements du Lot 2

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts de France.

